

**Décision portant nomination de l'administratrice provisoire de l'Institut du travail
du Collège Droit, science politique, économie, gestion (DSPEG)
de l'université de Bordeaux**

Le président de l'Université de Bordeaux

Vu les dispositions du code de l'éducation, et notamment les articles L 711-1, L 712-2, L.713-1 et L713-9 ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux ;

Vu les statuts du collège Droit, science politique, économie, gestion (DSPEG) ;

Vu les statuts de l'Institut du travail

Considérant que le directeur M. Charbonneau Alexandre est en détachement à compter du 1^{er} août 2024, il y a lieu de désigner un administrateur provisoire qui assurera la direction de l'Institut jusqu'à l'élection d'un nouveau directeur ;

DÉCIDE

Article 1 : Nomination

Madame Valérie Lacoste-Mary est nommée administratrice provisoire de l'Institut du travail du Collège Droit, science politique, économie, gestion (DSPEG) de l'université de Bordeaux pour gérer les affaires courantes ou présentant un caractère urgent.

Article 2 : Durée

Cette nomination prend effet à compter du 1^{er} août 2024 et prendra fin avec la désignation du nouveau directeur de l'Institut du travail du collège DSPEG de l'université de Bordeaux

Article 3 : Exécution

Le directeur général des services de l'université de Bordeaux est chargé de l'exécution de la présente décision et elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaires de l'université de Bordeaux.

Fait à Talence, le 15 juillet 2024

Dean LEWIS
Président de l'Université de Bordeaux

